

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1291

présenté par
M. Peiro
-----**ARTICLE 12**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« zones concernées »

les mots :

« espaces concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec le projet de loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové, dont l'article 64 remplace le mot « zones » par le mot « espaces » à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme.